

MEDIA 6 SA

Comptes sociaux au 30 septembre 2011

RAPPORT FINANCIER

DE L'EXERCICE 2010/2011

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2011

1 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JANVIER 2012 RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2011

a) Activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires a représenté 6 706 K€, en diminution de 8.5 % sur l'exercice précédent. Il correspond essentiellement à des prestations de services refacturées aux différentes filiales du Groupe. Le total des charges et autres produits d'exploitation de l'exercice s'est établi à -6 250 K€, en diminution de 5,4 % sur l'année dernière.

Le résultat d'exploitation s'est ainsi élevé à 456 K€ contre 722 K€ pour le précédent exercice.

Le résultat financier comprend 3 845 K€ de dividendes perçus (8 105 K€ en 2009/2010) ainsi que la dépréciation de titres de participation dans la société QUIVIDI pour 200 K€ et la dépréciation des comptes courants pour 1 660 K€.

Le résultat fiscal du Groupe intégré est déficitaire. La société MEDIA 6 ne pouvant pas faire une demande de report en arrière des déficits, la société a donc reporté le déficit en avant pour un montant de 3 714 K€.

Le résultat net de l'exercice est un profit de 2 335 K€.

b) Faits caractéristiques de l'exercice

A la clôture de l'exercice, la société a consenti un abandon de créances en compte courant d'un montant de 1 500 K€ à la société MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd sans clause de retour à meilleure fortune.

La société a cédé ses participations dans les sociétés MEDIASIXTE LANNEMEZAN et PRUGENT EBENISTERIE avec une plus-value de cession d'un montant de 594 K€.

La société COLORMEDIA a été liquidée fin décembre 2011. Cette liquidation a dégagé une moins-value de cession de 65 K€

Fin septembre 2011, la société a acquis 33,40% de la société MEDIA 6 PHARMACIE qui est par conséquent désormais détenue à 100% pour un montant de 528 K€.

c) Evènements postérieurs à la clôture

La société MEDIA 6 PHARMACIE a décidé d'intégrer fiscalement le Groupe MEDIA 6 à partir de l'exercice clôturant le 30/09/2012.

d) Affectation du résultat

L'exercice comptable se solde par un résultat net bénéficiaire de 2 334 684 € qu'il est proposé d'affecter intégralement au poste « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il conviendra de prendre acte que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents ont été :

Exercice	Dividende net par action
30/09/2008	0,17 €
30/09/2009	0 €
30/09/2010	0 €

e) Activité en matière de recherche et développement

Néant.

f) Dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous devons porter à votre connaissance le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du même Code, et l'impôt sur les sociétés correspondant. Pour l'exercice écoulé, les montants sont les suivants :

- Dépenses concernées 29 111 €
- Impôt sur les sociétés correspondant 9 704 €

g) Informations concernant les conventions et engagements réglementés avec des sociétés liées

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport sur les conventions et engagements réglementés des Commissaires aux Comptes, concernant les conventions visées par les dispositions des articles L 225-40 et suivant du Code de Commerce, avant de les soumettre à votre approbation.

h) Délais de paiement

En application des dispositions de la l'article L 441-6-1, alinéa 1 du code de commerce, issu de la loi du 4 août 2008, et de l'article D 441-4 du même code, nous devons vous indiquer les délais de paiement des fournisseurs au titre des deux derniers exercices.

Fournisseurs	Total au 30/09/10	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	168 039	18 372	149 667	140 698	8 969	0
Fournisseurs Groupe	139 546	0	139 546	132 497	7 049	0
Total Fournisseurs	307 585	18 372	289 213	273 195	16 018	0

Fournisseurs	Total au 30/09/11	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	286 280	32 080	254 200	248 702	4 672	826
Fournisseurs Groupe	48 214		48 214	8 796	39 418	0
Total Fournisseurs	334 494	32 080	302 414	257 498	44 090	826

COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA AU 30 SEPTEMBRE 2011

2.1 BILAN au 30 septembre 2011 (Valeurs en K€)

ACTIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2010	Sept. 2011
Immobilisations incorporelles	1	20	44
Immobilisations corporelles	1	211	249
Immobilisations financières	1	30 914	27 940
ACTIF IMMOBILISE		31 145	28 233
Clients et comptes rattachés	2	1 016	1 018
Autres créances et comptes de régularisation	2	12 110	15 955
Valeurs mobilières de placement	4	3 981	4 815
Disponibilités		3 398	2 713
ACTIF CIRCULANT		20 505	24 501
TOTAL ACTIF		51 650	52 734

PASSIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2010	Sept. 2011
Capital	5	11 296	11 296
Réserves		18 987	23 077
Résultat de l'exercice		4 090	2 335
Provisions réglementées		36	29
CAPITAUX PROPRES		34 409	36 737
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6	181	328
Emprunts et dettes financières	7	3 653	1 964
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		486	334
Autres dettes et comptes de régularisation	3	12 921	13 371
DETTES		17 060	15 669
TOTAL PASSIF		51 650	52 734

2.2 COMPTE DE RESULTAT au 30 septembre 2011 (Valeurs en K€)

	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2010	Sept. 2011
Chiffre d'affaires		7 332	6 706
Achats et charges externes		(2 466)	(2 334)
Impôts, taxes et versements assimilés		(264)	(220)
Charges de personnel		(3 731)	(3 399)
Dotations nettes amort. et prov. d'exploitation		(144)	(257)
Autres charges et produits d'exploitation		(5)	(40)
Total des charges et autres produits d'exploitation		(6 610)	(6 250)
RESULTAT D'EXPLOITATION		722	456
Résultat financier	8	1 642	746
RESULTAT COURANT		2 364	1 202
Résultat exceptionnel	9	5	523
Impôt sur les résultats	10	1 721	610
RESULTAT NET		4 090	2 335

3 - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Règles et méthodes comptables

La société MEDIA 6 SA n'a pas d'activité industrielle ou commerciale propre. Depuis le 1^{er} octobre 2004, elle a toutefois repris l'activité de la société MEDIA 6 GESTION à la suite d'une transmission universelle de patrimoine. MEDIA 6 SA regroupe ainsi les services communs et généraux des sociétés du Groupe. Elle assume en conséquence les obligations juridiques et financières, et fournit les prestations de services corrélatives aux sociétés du Groupe notamment dans les domaines suivants : service commercial, communication, informatique, structure de direction. En outre, MEDIA 6 SA gère et assume des charges de diverses natures, dès lors qu'elles bénéficient directement ou indirectement aux sociétés du Groupe.

Afin que chaque filiale assume l'ensemble des charges qui lui incombent, il a été convenu que les frais engagés par MEDIA 6 SA soient refacturés aux filiales, assortis d'une majoration destinée à assurer la rémunération des capitaux investis. Les modalités de détermination de la quote-part de chaque société filiale font l'objet de conventions de prestations de services pour chaque filiale.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ continuité d'exploitation
- ◆ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ◆ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes comptables utilisées

a) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation avec marge des coûts supportés pour l'ensemble du Groupe. Ces coûts comprennent les frais de 1^{ère} catégorie directement affectables aux filiales (salaires des commerciaux ou des employés administratifs travaillant pour leur compte, surfaces privatives de locaux, honoraires spécifiques, etc...) et des frais de 2^{ème} catégorie non directement affectables répartis en tenant compte du poids relatif des filiales dans le Groupe.

b) Titres de participation

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle des titres de participation est comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres est alors déterminée au cas par cas pour chaque filiale. Cette valeur est définie en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes de chaque société ainsi que des perspectives de résultats futurs. Une provision sur titres est constatée lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable des titres.

Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont également dépréciées et une provision pour risques et charges complémentaire peut également être constatée si cela est nécessaire.

c) Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale historique. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur enregistrée en comptabilité.

d) Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées par :

- des provisions pour indemnités de fin de carrière
- des provisions pour litiges

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont calculées personne par personne et selon les dispositions de la convention collective. Elles tiennent compte de l'ancienneté des salariés et de la probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les provisions pour litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressource nécessaire à l'extinction de l'obligation.

4 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : Immobilisations (Valeurs en K€)

Tableau de variation

	Solde au 30/09/10	Acquis. / Dotations	Sorties / Reprises	Solde au 30/09/11
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	525	43		568
Immobilisations corporelles	744	128		872
Autres participations	32 813	528	(3 498)	29 843
Prêts et autres immob. financières	1 420	79	(15)	1 484
Immobilisations financières	34 233	607	(3 513)	31 327
TOTAL VALEURS BRUTES	35 502	778	(3 513)	32 767
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS				
Immobilisations incorporelles	(505)	(19)		(524)
Immobilisations corporelles	(533)	(90)		(623)
Autres participations	(2 995)	(200)	61	(3 134)
Prêts et autres immob. financières	(324)		71	(253)
Immobilisations financières	(3 319)	(200)	132	(3 387)
TOTAL AMORT. ET PROVISIONS	(4 357)	(309)	132	(4 534)
VALEURS NETTES	31 145	469	(3 381)	28 233

La société MEDIA 6 a acquis 414 titres de la société MEDIA 6 PHARMACIE pour un montant de 528 K€

Le 1er août 2011, la société a cédé tous les titres qu'elle détenait des sociétés MEDIASIXTE LANNEMEZAN et PRUGENT EBENISTERIE.

Au 30 septembre 2011, il a été procédé à la reprise de la dépréciation partielle des titres de COLORMEDIA pour 61 K€, la société étant liquidée.

Les titres de participation comprennent, au 30/09/2011, 216 864 actions propres MEDIA 6 SA enregistrées pour 1 476 K€ dont 11 044 actions acquises au cours de l'exercice pour un montant total de 79 K€, au cours moyen d'achat de 7,19 € dans le cadre du programme de rachat adopté lors de l'AGM du 30 mars 2011.

Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2011 s'est élevé à 5,64 €. La valeur économique des 216 864 actions auto détenues est de 1 223K€. Cette valeur étant supérieure à la valeur comptable du 30/09/2010, il a été constaté une reprise partielle de la dépréciation d'un montant de 71 K€. Il subsiste une dépréciation d'un montant de 253 K€.

Note 2 : Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Clients et comptes rattachés

Au 30 septembre 2011, les clients et comptes rattachés concernent essentiellement des sociétés du Groupe. L'ensemble de ces créances est à moins d'un an.

Autres créances et comptes de régularisation (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs nettes 30/09/10	Valeurs nettes 30/09/11
Comptes courants Groupe et associés	10 349	13 410
Créances diverses	1 715	2 491
Charges constatées d'avance	46	54
TOTAUX	12 110	15 955

L'ensemble des autres créances est à moins d'un an.

Une dépréciation supplémentaire à caractère financier a été constatée sur les comptes courants de MEDIA 6 PRODUCTION PLV pour un montant de 1 636 K€, de COULEUR 6 pour 2 K€ et de MEDIA 6 ROMANIA pour 22 K€.

Note 3 : Autres dettes et comptes de régularisation (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/10	Valeurs au 30/09/11
Comptes courants Groupe et associés	10 899	11 913
Etat : dettes fiscales	164	143
Autres dettes	1 858	1 315
TOTAUX	12 921	13 371

La répartition dans le temps de ces dettes est la suivante :

- Part à moins d'un an : 13 302 K€
- Part à plus d'un an : 69 K€

Note 4 : VMP et autres placements (Valeurs en K€)

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition, puis à chaque clôture à la juste valeur correspondant à la valeur du marché.

Toutes les valeurs mobilières de placement ont été classifiées en équivalents de trésorerie.

Les titres de placement comprennent au 30/09/2011, 5 162 actions MEDIA 6 pour un montant de 33 K€.

Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2011 s'est élevé à 5,64 €. La valeur économique des 5 162 actions auto détenues est de 29 K€. Cette valeur étant inférieure à la valeur comptable, il a été constaté une dépréciation d'un montant de 4 K€.

MEDIA 6 SA a poursuivi ses opérations d'achat et ventes de ses propres actions au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société de Bourse TSAF pour assurer la régulation du cours de l'action MEDIA 6 et sa cotation en continu. Ces titres ne sont pas destinés à être conservés durablement.

VMP et autres placements	30/09/10	30/09/11
Actions propres	11	29
Sicav et FCP monétaires	3 970	4 786
Valeur comptable (évaluée à la valeur du marché)	3 981	4 815

Note 5 : Capital social

Le capital social de 11 296 K€ est constitué de 3 530 000 actions d'une valeur nominale de 3,20 €.

Variation des capitaux propres (Valeurs en K€)

Situation à l'ouverture de l'exercice au 30/09/2010	
Capitaux propres avant distribution sur résultat antérieurs	34 409
Distribution sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs	34 409
Variation en cours d'exercice	
Résultat de l'exercice	2 335
Amortissements dérogatoires	(7)
Situation à la clôture de l'exercice au 30/09/2011	
Capitaux propres avant répartition	36 737

Le Conseil d'administration n'a pas attribué au cours de l'exercice écoulé de plans d'options d'achats d'actions de la société.

Note 6 : Provisions pour risques et charges

Désignations	30/09/10	Augm. Dotat.	Diminution		30/09/11
			Utilisat.	Reprise	
Provisions indemnités de fin de carrière	151	141		(151)	141
Provisions pour litiges	30	157			187
Total provisions risques et charges	181	298		(151)	328

Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans pour tous les salariés
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge ⇒ de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge ⇒ de 18% à 45% de risque de 51 ans à 60 ans d'âge ⇒ de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	45%
Actualisation	3.10% au 30/09/10 et 4.61% au 30/09/11 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Note 7 : Emprunts et dettes financières divers

Information sur les clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA. Pour l'acquisition du nouveau siège social, le Groupe a emprunté la somme de 4 000 K€ au travers de sa filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE. D'autres exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 SA.

Au 30 septembre 2011, les emprunts et dettes financières s'élevaient à 1 964 K€, dont 890 K€ à moins d'un an (dont 124 K€ de banques créditrices) et le solde soit 1 074 K€ entre un et cinq ans.

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur.

Clauses de défaut relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit

Encours résiduel utilisable ou utilisé au 30/09/2011	Échéance	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
Emprunts à moyen terme		
MEDIA 6 SA Emprunt 2 000 K€ Souscrit en juin 2009 Durée : 20 trimestres	1 221 K€	05/07/14
		Exigibilité anticipée si non respect des conditions suivantes sur la base des comptes consolidés annuels : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds propres / Total bilan > 35% • (Total dettes LMT + crédit bail retraité) / Fonds propres < 3 • Frais financiers (corrigés du crédit bail) / EBE < 20% • Trésorerie nette positive
MEDIA 6 SA Emprunt 1 420 K€ Souscrit en juin 2009 Durée : 20 trimestres	610 K€	22/05/13
		Exigibilité anticipée si non respect des conditions suivantes sur la base des comptes consolidés annuels : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds propres > ou = à 24 000 K€ • (Total dettes LMT + crédit bail retraité) / Fonds propres < 1 • (Total dettes LMT + crédit bail retraité) / CAF < 4 • Frais financiers (corrigés du crédit bail) / EBE < 30%
TOTAL	1 831 K€	

L'examen de ces clauses de défaut et des conditions de leur application détaillées ci-dessus ne fait pas apparaître de probabilité d'occurrence des faits générateurs propres à chacune d'entre elles à la clôture des comptes au 30 septembre 2011.

Note 8 : Résultat financier (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/10	Valeurs au 30/09/11
Dividendes perçus	8 105	3 845
Intérêts et charges nets	27	133
Abandon de créances en faveur de filiales	(600)	(1 500)
Provision pour dépréciation des titres	(43)	(72)
Provisions pour Compte Courant	(5 847)	(1 660)
TOTAUX	1 642	746

La société a fait un abandon de créances à caractère financier en faveur de la filiale MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd d'un montant de 1 500 K€ (600 K€ en 2010).

La société a constaté une dépréciation supplémentaire du compte courant de MEDIA 6 PRODUCTION PLV d'un montant de 1 636 K€.

Note 9 : Résultat exceptionnel (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/10	Valeurs au 30/09/11
Provisions règlementées	11	7
Résultat de cession participations et immob. corp.	(5)	529
Divers	(1)	(13)
TOTAUX	5	523

Le résultat de cession correspond à la plus-value de cession des titres de MEDIASIXTE LANNEMEZAN d'un montant de 594 K€ et à la moins-value sur la liquidation des titres de COLORMEDIA pour <65 K€>.

Note 10 : Impôt sur les résultats (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/10	Valeurs au 30/09/11
Impôt sur résultat courant	(213)	206
Impôt sur résultat exceptionnel à court terme	(2)	1
Variation d'impôt liée à l'intégration fiscale	1 936	403
TOTAUX	1 721	610

Le Groupe MEDIA 6 intégré fiscalement a dégagé une perte de 3 714 K€ qui a été reportée en avant.

Note 11 : Effectifs

Au 30/09/2011, MEDIA 6 SA emploie 37 personnes dont :

- cadres / maîtrise : 90%
- employés : 10%

Note 12 : Droit Individuel à la Formation (DIF)

Au 30 septembre 2011, le nombre d'heures dues au titre du DIF s'élevait à 2 322.

Note 13 : Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 14 : Engagements hors bilan

Cautions accordées par MEDIA 6 SA

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution auprès de la Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 7 K€ au 30 septembre 2011 pouvant être portés après accord préalable de MEDIA 6 SA jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 71 K€ le cas échéant.

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit des organismes de crédit bail immobilier Fructicomi et Slibail, à raison d'un contrat de crédit bail immobilier conclu avec la filiale MEDIASIXTE BOIS, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Sainte-Pazanne (44680). Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 287 K€.

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit de la société de crédit bail immobilier Bail Entreprises, à raison d'un contrat de crédit immobilier conclu avec la filiale MEDIASIXTE ALDIGE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Machecoul (44270). Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 133 K€.

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit de la banque HSBC, à raison d'un emprunt contracté par la filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Tremblay en France (93290). Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 1 198 K€.

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit de la banque Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France Paris, à raison de deux emprunts contractés par la filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Tremblay en France (93290). Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ces contrats représente 1 293 K€.

Note 15 : Autres informations

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération nette versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 774 K€. Elle était de 770 K€ pour le précédent exercice.

Compléments de prix (ex-ARTIUM et ARTIUM PRODUCTION Ltd)

En application du protocole d'accord du 15 avril 2009 et compte tenu des résultats enregistrés aux 30 septembre 2010 et 2011 sur les sociétés MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd et ARTIUM PRODUCTION Ltd, il n'a pas été constaté de complément de prix pour ces sociétés. Les prévisions pour 2012 et 2013 ne permettent pas d'envisager le versement d'un complément de prix pour l'exercice à venir.

Relations avec les entreprises liées (Valeurs en K€)

Actif immobilisé	Participations	29 615
	Dépôts et cautionnements	néant
Actif circulant	Clients et comptes rattachés	1 013
	Autres créances et cptes de régularisation	21 363
Emprunts et dettes financières	Emprunts d'actions	néant
Dettes	Fournisseurs et comptes rattachés	48
	Autres dettes	12 151
Produits d'exploitation	Refacturations de prestations de services	6 706
	Autres produits	6
Charges d'exploitation	Locations immobilières	(473)
	Autres charges	(54)
Produits financiers	Intérêts de comptes courants reçus	318
	Revenus des titres de participations	3 845
Charges financières	Intérêts des comptes courants versés	(97)
	Abandon de créances	(1 500)

Convention d'intégration fiscale

Les sociétés du Groupe MEDIA 6 dont la liste suit sont placées sous le régime français de l'intégration fiscale. La société MEDIA 6 SA est la société tête du Groupe en intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées ou les charges nettes d'impôt supportées globalement à raison de l'intégration fiscale sont appréhendées immédiatement par la société MEDIA 6 SA. Les économies ou charges d'impôt résultant des ajustements apportés à l'ensemble du Groupe en intégration fiscale sont définitivement acquises ou supportées par la société mère MEDIA 6 SA.

Au 30 septembre 2011, la société a enregistré à ce titre une économie d'impôt de 1 031 K€.

Sociétés en intégration fiscale au 30/09/2011

MEDIA 6 SA
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS (ex-Media 6 Production Bois)
MEDIA 6 PRODUCTION METAL
MEDIA 6 PRODUCTION PLV
ALDIGE
MEDIA 6 AGENCEMENT
MEDIA 6 DESIGN
MEDIASIXTE
MEDIASIXTE ALDIGE
MEDIASIXTE BOIS
MEDIASIXTE METAL
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE
MEDIA 6 PLV (en sommeil)

MEDI A 6 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital		Valeur comptable des titres détenus par le Groupe		Avances et prêts MEDIA 6 SA	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
			détenue par MEDIA 6 SA	% d'intérêt du Groupe	Brut	Net					
Filiales détenues à plus de 50%											
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	2 637 000	992 730	100,00%	100,00%	1 951 900	1 951 900	93 683		14 329 289	(261 929)	
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	2 537 000	3 745 921	100,00%	100,00%	3 637 000	3 637 000	16 823		11 195 234	332 528	
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	931 165	(7 791 912)	100,00%	100,00%	2 926 293	0	11 895 967		14 524 765	(3 150 211)	
ALDIGE	437 000	143 370	100,00%	100,00%	489 800	489 800			1 709 862	24 893	
MEDIA 6 ASIA	922	273 627	100,00%	100,00%	922	922			630 209	31 017	
MEDIA 6 ROMANIA	803	(2 723)	100,00%	100,00%	1 057	0	183 015		628 299	70 577	
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION LTD	95	(1 273 094)	100,00%	100,00%	350 000	350 000	3 483 099		12 492 711	91 065	
ARTIUM PRODUCTION LTD	10	(736 672)	100,00%	100,00%	350 000	350 000	463 425		2 223 078	(118 611)	
MEDIACOLOR SPAIN	600 000	1 973 585	99,92%	99,92%	1 822 451	1 822 451			4 860 896	281 243	395 670
COULEUR 6	71	(51 611)	100,00%	100,00%	141	0	50 720	7 087	0	(1 877)	
MEDIA 6 AGENCEMENT	44 800	276 084	100,00%	100,00%	414 018	414 018			333 534	224 032	193 200
MEDIA 6 DESIGN	1 264 530	2 588 414	99,82%	99,82%	5 813 730	5 813 730	969		10 492 265	1 170 758	579 404
MEDIA 6 PHARMACIE	95 403	1 701 445	100,00%	100,00%	793 497	793 497	19 359		2 573 211	122 939	
Filiales détenues à moins de 50%											
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	50 537	825 582	100,00%	100,00%	165 037	165 037	670 497		388 116	35 372	100 776
MEDIASIXTE (SCI)	15 245	(217 938)	100,00%	100,00%	15 245	15 245	1 173 000			(235 391)	90 000
MEDIASIXTE ALDIGE	40 000	87 309	100,00%	100,00%	(*)	(*)		132 616	140 314	31 778	257 500
MEDIASIXTE BOIS	1 584 621	2 137 535	100,00%	100,00%	(*)	(*)		286 842	531 746	375 392	1 128 913
MEDIASIXTE METAL	38 000	444 337	100,00%	100,00%	(*)	(*)			390 897	172 104	1 049 750
MEDIASIXTE CZ	8 080	(22 580)	100,00%	100,00%	6 624	0	22 737		0	(1 685)	
QUAI DE SEINE (SCI)	1 500	(78 214)	1,00%	100,00%	1 500	1 500	735 459		0	(79 714)	
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	10 000	179 102	100,00%	100,00%	10 000	10 000	1 885 147	2 490 740	700 795	68 247	
Filiales non opérationnelles											
MEDIA 6 PLV	50 000	56 285	100,00%	100,00%	44 801	44 801				7 712	

(*) Certaines informations n'ont pas été fournies dans ce tableau en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation par MEDIA 6 SA qui a contracté des engagements de confidentialité à ce sujet avec les cédants

5 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AU COMPTES SUR L'EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE MEDIA 6 SA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDIA 6, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L .823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.b « Titres de participation » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des flux de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires établies et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, il nous appartient de vérifier leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par l'article L. 225-102-1 n'étant pas fournies dans le rapport de gestion, nous ne pouvons nous prononcer sur leur exactitude et leur sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons les faits suivants :

- Contrairement aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 5 du Code de commerce, les informations relatives à la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales de son activité ne sont pas données dans le rapport de gestion,
- Contrairement aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, les informations relatives à l'activité et résultats des filiales contrôlées par votre société ne sont pas fournies dans le rapport de gestion.

Paris et Sannois, le 25 janvier 2012

Les commissaires aux comptes,

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

CHD Audit et Conseil

M. Laurent BOUBY
Associé

Mme Johanne AUBRY
Associée